

ASSEMBLÉE NATIONALE

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

AMENDEMENT

N ° CS1348

présenté par

M. Le Gendre, M. Marion, Mme Iborra, M. Pont, Mme Jacqueline Maquet, M. Buchou,
Mme Decodts, Mme Rilhac, M. Valence, M. Giraud, Mme Dupont et Mme Boyer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.